

création de pôles et maisons de santé pluridisciplinaires, le développement des circuits courts et des filières alimentaires de proximité, l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux d'Angoulême et de La Couronne.

Une aide à l'ingénierie territoriale cohérente avec les thématiques opérationnelles retenues est prévue de façon à renforcer le pilotage et la capacité de mise en œuvre des actions inscrites au contrat.

Le contrat de dynamisation et de cohésion territoriale du Bassin de Brive et de Tulle Agglomération

Situé dans le département de la Corrèze, le périmètre de contractualisation réunit la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (48 communes) et Tulle Agglo (45 communes). Le territoire est à la fois urbain et rural et compte plus de 150 000 habitants. Cette population est vieillissante et peine à se renouveler. Brive et Tulle sont les deux principaux pôles d'emploi du territoire (presque 37 000 emplois).

Les axes routiers et ferroviaires confèrent au territoire une position de « carrefour », facilitant son accessibilité (croisement de l'A20 et de l'A89 ; étoile ferroviaire qui irrigue vers Limoges/Paris, Cahors/Toulouse, Clermont-Ferrand/Lyon et Aurillac ; aéroport de Brive Vallée de la Dordogne).

Identifié parmi les douze « territoires d'industrie » de Nouvelle-Aquitaine, le territoire bénéficiera d'un accompagnement de la Région, en lien avec les enjeux de redynamisation et d'innovation des bassins industriels. Le territoire compte ainsi plusieurs établissements industriels incontournables : PHOTONIS (fabrications de composants électroniques), SOTHYS (fabrication de produits cosmétiques de luxe), THALES (production d'équipements de radionavigations et communications), SILAB (développe des principes actifs brevetés d'origine naturelle pour l'industrie cosmétique), ou encore la Manufacture d'accordéons Maugein.

La stratégie du contrat s'appuie sur 4 axes stratégiques :

1. Renforcer l'attractivité du territoire dans un contexte concurrentiel par une économie locale dynamique et qualitative
2. Favoriser la cohésion territoriale grâce à un territoire équilibré, inclusif et solidaire
3. Conforter un cadre de vie préservé durable en s'appuyant sur ses ressources spécifiques
4. Mettre en place une gouvernance ouverte de projet à l'échelle du territoire de contractualisation

Parmi les actions phares, à titre d'illustration, sont proposées : le Campus universitaires de Brive et de Tulle, l'Institut de formation paramédicale rattaché au centre hospitalier (*Brive*), le Soutien à l'économie de proximité du territoire dans le cadre des opérations collectives de modernisation » (*CABB et Tulle Agglo* – en amorçage), la structuration de la filière locale d'approvisionnement en produits agricoles de proximité à destination des professionnels du secteur alimentaire en Corrèze (*Chambre d'Agriculture*).

Une aide à l'ingénierie territoriale cohérente avec les thématiques opérationnelles retenues est prévue de façon à renforcer le pilotage et la capacité de mise en œuvre des actions inscrites au contrat.

Le contrat d'attractivité de l'Agenais

Situé au Sud du Lot-et-Garonne, ce périmètre de contractualisation réunit la communauté d'Agglomération d'Agen et la Communauté Portes d'Aquitaine en Pays de Serres. Le Pays de l'Agenais regroupe 44 communes et compte 104 577 habitants (INSEE, RGP 2016), sur une superficie de 650 km².

L'Agenais bénéficie d'un emplacement géographique privilégié. L'enjeu est de positionner le territoire situé entre deux métropoles régionales à dimension européenne : Bordeaux en Nouvelle-Aquitaine et Toulouse en Occitanie.

La Pays de l'Agenais est un territoire urbain, mais présente néanmoins des polarités rurales en périphérie de l'agglomération.

La stratégie du Pays de l'Agenais se décline en 3 volets :

1. Un volet social : Construire une harmonie et un équilibre entre les différents territoires du bassin de vie de l'Agenais.
2. Un volet économique : Affirmer le positionnement de l'Agenais comme pôle régional dans l'armature du Grand Sud-Ouest
3. Un volet environnemental : Garantir et pérenniser la qualité de l'environnement et la beauté des paysages.

Le contrat, le diagnostic du territoire et le plan d'actions sont annexés.

Parmi les actions phares, à titre d'illustration, sont proposées : au titre de l'accompagnement des acteurs économiques et la revitalisation, la rénovation du marché couvert, une étude de revitalisation des Centres-Bourgs ; la Maison de santé pluridisciplinaire et le Stade Armandie comme équipements structurants.

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL REGIONAL décide :

- d'ADOPTER :

- Le contrat de dynamisation et de cohésion territoriale de Grand de Grand Angoulême – La Rochefoucauld Porte du Périgord,
- Le contrat de dynamisation et de cohésion territoriale du Bassin de Brive et de Tulle Agglomération,
- Le contrat d'attractivité de l'Agenais.

- d'AUTORISER le Président du Conseil Régional à signer les Contrats qui seront finalisés avec les partenaires signataires conformément aux avis présentés en annexes,